

PARLEMENT DES ENFANTS CALENDRIER 2015 / 2016				
<u>nov-15</u>	<u>dec-15</u>	<u>janv-16</u>	<u>mars-16</u>	<u>mai - juin 16</u>
<p><u>Avant le 6 nov :</u> Les classes adressent leur candidature, par l'intermédiaire des IEN, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) - Division des Elèves et de la Scolarité (DESCO - Bureau C)</p> <p><u>Avant le 13 nov :</u> La DSDEN transmet les coordonnées des 10 classes retenues au référent académique "mémoire et citoyenneté", (copie à l'IEN de la circonscription)</p>	<p>L'Assemblée Nationale envoie le colis pédagogique aux classes concernées (pour élaboration du projet de loi)</p> <p>La DSDEN envoie des courriers aux députés pour signaler le nom de l'école retenue dans leur circonscription électorale</p>	<p><u>l'assemblée nationale</u> envoie aux écoles le code d'accès et l'identifiant pour le vote électronique (fin mai)</p>	<p><u>Avant le 16 mars :</u> Les classes adressent leurs travaux (proposition de loi) à la DSDEN, pour transmission au jury académique</p> <p><u>Entre le 21 et le 25 mars :</u> Réunion du jury académique pour sélection des meilleurs travaux</p> <p>La sélection est transmise par le référent "mémoire et citoyenneté" au Ministère.</p> <p>La classe retenue pour l'Académie recevra un prix en espèces.</p> <p>La DSDEN informe les 10 écoles de la sélection retenue par le jury académique</p>	<p><u>Le 2 mai 2016:</u> réunion du jury national pour sélectionner les 4 propositions de loi (mises en ligne sur le site de l'opération www.parlementdesenfants.fr)</p> <p><u>A partir du 2 mai 2016</u> les 4 propositions de loi sont envoyées aux classes, pour débats et vote électronique www.parlementdesenfants.fr</p> <p><u>vote électronique avant 12 heures le 25 mai 2016</u> à l'aide du code d'accès et de l'identifiant</p> <p><u>jeudi 26 mai 2016:</u> mise en ligne des résultats du vote électronique</p> <p><u>le 22 juin 2016 :</u> La classe lauréate recevra son prix à l'Assemblée nationale</p>